

L'an deux mille vingt le 5 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 28 février 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, MALCAYRAN Jean-Claude, DEAN Jacqueline, SIMON Gisèle, BOVEROD Gilles ;

Absents excusés : Claudine BOUGEARD, DEFLISQUE Michèle,

Pouvoirs : BOUGEARD Claudine à SIMON Gisèle et DEFLISQUE Michèle à LEROYER Etienne ;

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Jacqueline DEAN

Date de la convocation : 28 février 2020

Ouverture de séance à : 20h50

Séance close à : 23h59

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	8	2	10

1. Validation du CR de la séance du 30 Janvier 2020 ;

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte rendu, après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 01/05-03-2020

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU MULTISERVICES EXERCICE 2019 :

Le 1^{er} adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le 1^{er} adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

**Vu le rapport du 1^{er} adjoint au maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 du Trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 02/05-03-2020

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MULTISERVICES EXERCICE 2019 :

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	7 031.00
	Réalisé :	5 799.87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	7 031.00
	Réalisé :	3 791.04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	8 582.00
	Réalisé :	1 595.33
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	10 170.00
	Réalisé :	10 165.70
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 2 008.83
Fonctionnement :	8 570.37
Résultat global :	6 561.54

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 03/05-03-2020

Objet : affectation du résultat DU MULTISERVICES EXERCICE 2019 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MALCAYRAN 1^{er} adjoint au Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 en cette séance ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 436.67
- un excédent reporté de :	6 133.70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8 570.37
- un déficit d'investissement de :	2 008.83
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de : **2 008.83**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	8 570.37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 008.83
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 561.54
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 008.83

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 04/05-03-2020**Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2019 :**

Le 1^{er} adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le 1^{er} adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

**Vu le rapport du 1^{er} adjoint au maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 du Trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 05/05-03-2020**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2019 :**

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	490 672.00
	Réalisé :	114 222.98
	Reste à réaliser :	371 969.00
Recettes	Prévu :	493 206.00
	Réalisé :	115 137.50
	Reste à réaliser :	251 312.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	526 731.00
	Réalisé :	340 122.63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	542 457.00
	Réalisé :	542 998.54
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	914.52
Fonctionnement :	202 875.91
Résultat global :	203 790.43

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 06/05-03-2020**Objet : affectation du résultat DE LA COMMUNE EXERCICE 2019 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MALCAYRAN 1^{er} adjoint au Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 en cette séance ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	87 362.94
- un excédent reporté de :	115 512.97

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	202 875.91
- un déficit d'investissement de :	914.52
- un déficit des restes à réaliser de :	120 657.00

Soit un besoin de financement de :	119 742.48
------------------------------------	-------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	202 875.91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	119 742.48

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	83 133.43
--	------------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	914.52
--	---------------

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

8/ Le point sur la trésorerie communale :

Elle s'élève à ce jour à 170 000 euros

9/ Demande de dérogation garderie périscolaire et scolarisation :

Lecture de la demande reçue en date du 21 février 2020 tendant à obtenir une dérogation pour l'aménagement des horaires de la garderie périscolaire 3 jours par semaine voire une dérogation pour l'autorisation d'inscription dans une autre école si l'aménagement demandé n'est pas possible.

Après débat le conseil municipal souhaite qu'un courrier de réponse soit adressé en précisant que la demande sera étudiée quand l'enfant sera inscrite et effectivement scolarisée à la rentrée 2020/2021.

10/ Mouvement du personnel :

Suite aux entretiens d'embauche menés par Madame le Maire en fin d'année 2019 pour le recrutement d'un adjoint technique à l'entretien des bâtiments et des espaces verts, depuis le 1^{er} mars 2020 Christophe MALCAYRAN est venu remplacer Francis LARRIVE après son départ à la retraite.

Sandra BLOND, secrétaire de Mairie à Tayrac, vient en renfort au secrétariat jusqu'au élections municipales, soit 30h.

11/ Tableau des permanences pour les élections municipales :

le tableau est dressé en fonction des disponibilités de chacun et un exemplaire est immédiatement remis à tous les conseillers.

12/ Le point sur la convention avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine :

La vente de ce bâtiment à l'EPFNA est en cours au prix de 75.000 euros, le certificat d'urbanisme a été traité.

13/ Lecture des remerciements de Monsieur Guillaume LEPERS pour la délibération du conseil municipal en faveur du projet de loi contre le démarchage téléphonique abusif ; lecture du point d'information en date du 27/02/2020 de Madame BONFANTI DOSSAT à ce sujet ;

14/ Questions et informations diverses :

- **Lecture du courrier de Mr et Mme Grosclaude** en date du 28 février 2020 par lequel ils souhaitent céder à la commune leur concession et leur caveau au prix de 800 euros. Le conseil municipal souhaite faire une offre à 500 euros. un courrier leur sera adressé en ce sens.

- **Le point sur le programme voirie prévisonnel 2020** : suite à la demande faite par la CCPAPS par mail en date du 3 mars 2020 il faut prioriser les travaux ; Mr Malcayran précise que les travaux ont déjà été recensés et priorisés pour les Chemin Ruraux ; pour les Voies Communales les priorités sont : VC 501 du CR23 à la VC6 et VC 502 de St-Julien à VC 202.

- **Le point sur le talus chez Madame Dartiguelongue** : Mr Malcayran donne lecture du PV d'expertise du 31/01/2020.

- **Campagne complémentaire de distribution des comprimés d'iode stable** : les bons de retrait sont en cours de distribution et une grande partie de la commune les a reçus. De ce fait la distribution de l'information en porte à porte prévue par la municipalité n'a pas été faite. Une information sera tout de même relayée par affichage et sur le site internet pour ceux qui n'auraient pas encore reçu les bons de retrait.

- **Le point sur le fonctionnement du point de collecte des vêtements « le relais »** : il fonctionne bien.

- **Assemblée générale de Groupama** : le mercredi 25 mars 2020 à 18h00 à Agen, personne ne sera disponible à cette date.

- **Le lac de Caussade** : lecture des derniers courriers reçus de la Chambre d'Agriculture, de Mr Dionis et de la Préfecture sur les analyses de résistance de la digue de cette retenue.

- **Monsieur Malcayran informe :**

- qu'un technicien est venu mesurer les surfaces des combles du logement de la poste et de l'école afin de réaliser une étude d'isolation ;

- réception en mairie de Monsieur Barnes pour projet de restauration de deux logements pour faire du locatif rue du Centre dans le bourg ;

- réunion avec Mr Boisseau, le foot et Mr Bray pour faire le point sur les travaux du local du stade et l'accessibilité de la brasserie ;

- En cette dernière séance avant les élections, Monsieur Malcayran remercie les élu(e)s et la secrétaire de Mairie pour leur dévouement, leur travail et leur bonne humeur, tout au long de ces 6 années, avec une attention particulière pour Michèle DEFLISQUE et la façon dont elle a mené son mandat de Maire ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h59 ;

Saint-Maurin le 2 avril 2020,

**La secrétaire,
DEAN Jacqueline ;**

**Pour Le Maire le 1^{er} adjoint,
Jean-Claude MALCAYRAN ;**